

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

Liberté Égalité Fraternité

Vos références	
Numéro fiscal Déclarant 1 (C) : Déclarant 2 (C) :	
Adresse d'imposition au 01/01/2020 :	
Numéro FIP :	Somme qui vous est remboursée
Référence de l'avis : Numéro de rôle :	1 081,00 €
Date d'établissement : 24/07/2020 Date de mise en recouvrement : 31/07/2020	Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.
Vos contacts	
Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr	Vous serez remboursé par virement le 07/08/2020 sur le compte bancaire suivant :
Par téléphone au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h	Identifiant de la banque : Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)	
SIP NIORT	
	Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :
* (service gratuit + coût de l'appel)	Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

N° fiscal :

Feuillet n°: 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs	enfants marié	personnes re handica		
M		célibataires		nanaioa	pood	
RÉSIDENCE E	EXCLUSIVE	RÉSIDENC	CE ALTERNÉE	NOMB	RE	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	DE PARTS		
nundroupes	nanarapes	nanarapes	nanaicapes	2,00		
Détail des revenus Salaires			Déclar. 2 33447		Tot	
Déduction 10% ou frais re	éels		- 3345		004	
Salaires, pensions, rentes	s nets		30102		3010	
Revenu brut global CSG déductible					3010 -	
CHARGES DEDUCTIBL	ES DU REVENU GL	OBAL ¹⁰	Montant	Montant		
Pensions alimentaires 16			déclaré 6015	retenu 6015		
otal des charges dédu				33.3	- 601	
Revenu imposable			40.00/	Mantant	2408	
Revenus au taux forfaitai		Taux	12,8%	Montant		
mpôt sur les revenus sou Décote					55 - 55	
mpôt proportionnel					+	
Montant net de votre impo	osition					
MPOT NET						
otal de l'impôt sur le rev	enu net					
CALCUL DU SOLDE DE	VOTRE IMPOT PO	 UR 2019 :				
MPOT SUR LE REVENU	J					
mpôt sur le revenu 2019 Retenue à la source préle		s verseurs de revenu	s:		* - 108	
Solde d'impôt sur les re	evenus 2019 :				- 108	
COMPTE TENU DES EL QUI VOUS SERA REMB			, LE MONTANT		108	
CE REMBOURSEMENT	EST AUTOMATIQU	E, VOUS N'AVEZ AL	JCUNE DEMARCH	IE A FAIRE.		
NFORMATIONS COMP	LEMENTAIRES				2409	
.A SUITE DE CET AVIS						

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

N° fiscal : Feuillet n° : 2 / 2

	I					
>>> Suite de votre avis						
Informations indiquées pour mémoire RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec	CSG déductible	19				
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est d	e :	Déc	clar. 1	Dé	eclar. 2	
Plafond total de 2018			0		15562	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 Plafond calculé sur les revenus de 2019		+ + +	0 0 0 4052	+ + +	3862 3923 3973 4052	
Plafond pour les cotisations versées en 2020		=	4052	=	15810	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020						
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espac particulier/gérer mon prélèvement à la source ou e appelant le 0809 401 401						